



La médiation est un processus structuré, basé sur le consensualisme, par lequel deux ou plusieurs parties tentent de parvenir à un accord, en dehors ou lors d'une procédure judiciaire en vue de la résolution amiable de leurs différends, avec l'aide d'un tiers choisi par elles ou par le juge, qui accomplit sa mission avec impartialité, neutralité, indépendance, compétence et diligence. L'homologation du protocole d'accord relève de la matière gracieuse et est prononcée par le juge.

**Adapté à des domaines spécialisés, c'est un outil :**

- responsable et sécuritaire à la résolution des conflits, basé sur les ISO 31000 et 140001
- faiseur de paix, entrant dans la culture de la construction de la paix dans l'esprit des Hommes du XXIème siècle

## TARIFS 2019-2020

Adhérent ANM : 400 euros  
Non-adhérent : 600 euros  
Participant extérieur : 900 euros

## CALENDRIER 2019-2020

Villes	Lieux	2019	2020
Paris	ANM	8 -9 novembre	9-10 novembre
Bordeaux			27-28 juin
Annecy			3-4 juillet
Avignon			17-18 juillet
Strasbourg			28-29 aout

## INTERVENANTS

### Singla Laure

PDG Fondateur Cabinet Juris Eco Conseil  
Dr en droit/PHD international environmental law  
Observateur international CIDCE auprès du PNUE  
Expert rattachée CIDCE -CRIDEAU  
Membre Compagnie Nationale des Experts de Justice en Environnement (CNEJE)  
Médiateur ANM- IMEF conventionnel et de justice  
Prés les juridictions judiciaires et administratives  
Membre fondateur Conseil des Experts et Médiateurs devant les Juridictions (CEMJ)  
Membre SFDE, Humanité & Biodiversité